



Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt trois

Le : 3 Avril

**Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET
date de la convocation du Conseil Municipal : 22/03/2023**

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET — CLAUDE DULIN — ANNIE THEPAUT —
MICHEL BAUVY — CHARLENE CAZAU — FREDERIC DUJARDIN — JEAN PIERRE
ANTONIOLI — NATHALIE ANZELIN — BENOIT AURICES — GILLES BALDAN —
JEREMY BANOS — MAGALI CAMINADE — DOMINIQUE DECUPPER — VALERIE
DELBOS GREGOIRE — LOÏC HERVOCHE — ORLANE LIRIA — MARINE MAZZACATO —
MICHELE MICHALSKI — AUDREY MORET — PAOLA NERIA — RAOUL ROUDET —
JEAN-MARIE VANZEMBERG — GHISLAINE VICO

ABSENTS : M. AURICES — MME DELBOS GREGOIRE — M. HERVOCHE

PROCURATIONS :

M. ANTONIOLI AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN
M. DECUPPER AYANT DONNE POUVOIR A MME THÉPAUT
MME NERIA AYANT DONNE POUVOIR A MME LIRIA

Madame Charlène CAZAU a été élue secrétaire,

OBJET
**Maison de santé :
contrat de maîtrise
d'œuvre**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la décision du 5 décembre 2022 approuvant le programme de construction d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle et l'autorisant à lancer une consultation pour le choix d'un Maître d'Œuvre. La procédure ad'hoc s'est déroulée du 9 décembre 2022 au 3 mars 2023, date limite de réception des offres des candidats. La Commission d'appel d'offres a auditionné 3 cabinets d'architectes le lundi 13 mars 2023 conformément au règlement de consultation établi dans le cadre d'un marché à procédure adaptée par consultation avec prestation d'intention. A l'issue de ces auditions, un classement a été établi prenant en compte les critères suivants :

- prix des prestations noté sur 30 points
- valeur technique noté sur 70 points

(qualité du mémoire d'intention 30 points ; note méthodologique 20 points ; qualité de la prestation orale lors de l'audition 20 points).

Le classement final établi lors de la 2^{ème} réunion de la Commission d'appel d'offres du 20 mars est le suivant :

- | | |
|---------------------------|--------------|
| 1- Cabinet de LA SERRE | 85,55 points |
| 2- Cabinet VGAU | 84,00 points |
| 3- Cabinet DL et associés | 72,63 points |

Sur proposition de la Commission d'appel d'offres et du Bureau Municipal,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1°) **de retenir** la proposition du Cabinet de LA SERRE mandataire d'un regroupement comprenant les BET suivants : CITEA (VRD) ; SAGNETTE (structure) ; MONTET (électricité) ; BECICE (fluides).

2°) **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de 105 005.00 euros HT soit 126 006.00 euros TTC et tous documents afférents.

3°) d'inscrire au budget 2023 les crédits correspondants (opération n° 109 – chapitre 23)

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 3 avril 2023
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Pascal de SERMET

La secrétaire de séance
Charlène CAZAU

